

Le mot du Président



Bonjour à toutes et tous,

Veigné endosse de plus en plus l'habit de la «Belle endormie» contrairement aux affirmations distillées par la communication pour ne pas dire la propagande de cette municipalité. Le dernier bulletin en est à nouveau une illustration. Les éléments qui le composent sont d'une banalité à pleurer. Heureusement que les pages associatives viennent nous redonner un peu de baume au coeur.

Au plus, et même si nous y souscrivons totalement sur le fond, l'écriture de l'article sur les «crottes de chien écrasées» vaut à lui seul le détour. Chacun place «l'humour» où il le sent bien...

Nous essayons dans ce numéro de remettre en perspective la vie à Veigné et ce que vous en percevez. Mais tout n'est pas aussi simple et, comme le dit l'adage : Le diable se cache dans les détails.

Bonne lecture !

TRANSPARENCE :

Voilà sans conteste possible la valeur qui a animé notre Maire en faisant voter en conseil municipal une délibération modificative pour ne plus avoir à communiquer sur les indemnités des élus (donc également la sienne) en cas de modification de l'indice terminal de la fonction publique. Nous nous chargerons donc de vous les communiquer à chaque changement.

LA VIE COMME ELLE VA A VEIGNE

Alors que nous avons voté le budget primitif 2017 de notre commune, nous sommes dans l'obligation de vous dire que la situation de Veigné ne s'arrange pas malgré ce que peut vous dire Monsieur Le Maire. Bien que les Vindiniens soient tous les ans plus nombreux et notamment au nord avec les constructions nouvelles du lotissement de la Messandière et la ZAC des Gués, rien n'est anticipé pour prendre en compte cette évolution démographique et aucune perspective n'est donnée dans le budget 2017.

Si on consulte les données statistiques financières de 2016 fournies par la Préfecture d'Indre et Loire, on observe les chiffres suivants :

MOYENNES DEPARTEMENTALES 2016 (En Euros)				
STRATES (POP. INSEE)	Potentiel fiscal moyen par habitant	Moyenne par habitant du produit des impositions (TH, TFB, TFNB)	Dettes Moyenne par habitant	Annuité de dette moyenne par habitant
Moins de 500 habitants	547	346	770	97
De 500 à 1000 habitants	471	270	645	89
De 1000 à 2000 habitants	594	324	614	72
De 2000 à 3500 habitants	617	340	693	87
De 3500 à 5000 habitants	694	367	905	92
De 5000 à 10 000 habitants	765	446	1099	168
Veigné	643	421	876	108
Monts	610	368	765	90
Loches	847	476	2549	166
Moy Nationale de la strate	905	468	862	119

Le potentiel fiscal par habitant de notre commune se trouve entre celui de Monts et celui de Loches et nettement en dessous de la strate des communes de 5000 à 10000 habitants en Indre et Loire ce qui met en évidence les faibles taux d'imposition appliqués sur notre commune. La dette et l'annuité de la dette sont aussi nettement en dessous des moyennes départementales mais cohérentes avec les moyennes nationales. Ces données montrent bien que la commune de Veigné peut se permettre d'investir dans des projets structurants pour donner à Veigné et à ses habitants des perspectives et des projets en adéquation avec le 21ème siècle comme un débit Internet digne, des écoles modernisées, un développement durable affirmé, des routes rénovées et des transports adaptés pour ne citer que l'urgence...)

Mais malheureusement, même si les besoins ne manquent pas, rien de vient. Une huitième classe va ouvrir au groupe scolaire des Gués à la rentrée 2017. Depuis l'été 2016, cette perspective est évoquée dans les conseils d'école par les parents d'élèves, dans les conseils municipaux par la minorité qui milite pour donner à nos professeurs des écoles et à nos enfants les moyens pour travailler dans les meilleures conditions. La municipalité reste sourde et préfère modifier la carte scolaire et faire des aménagements de fortune pour éviter l'investissement qui un jour ou l'autre sera nécessaire et qui comme d'habitude n'aura pas été anticipé.

En 2013, une stagiaire avait travaillé sur les possibilités d'évolution architecturale du groupe scolaire des Gués et avait fait une proposition qui alliait optimisation

de l'espace existant, modernité, esthétisme et développement durable. C'était une bonne base de travail qui aurait pu et dû servir à un projet d'investissement pluriannuel.

Mais encore une fois, cette municipalité a préféré ne rien faire plutôt que de préparer l'avenir.

En 2016, nous avons suggéré de réaffecter une partie du budget supplémentaire dans la réfection des routes et notamment la portion se trouvant entre la rue de la Messandière et la rue de Fosse Sèche. Nous avons aussi proposé de sécuriser la traversée de la rue de la Bodinière dans le virage proche de la maison paroissiale



afin de permettre aux enfants qui traversent matins, midis et soirs de le faire en toute sécurité. Une proposition qui semblait avoir été intégrée par notre Maire, mais encore une fois, ces propositions sont restées sans réponses malgré le coût modeste d'un passage protégé. Peut-être devons-nous attendre un accident pour que quelque chose soit fait ? La stratégie électorale de Monsieur Michaud et de ses colistiers est simple. Faire coïncider la réalisation d'équipements sur notre commune avec le calendrier des élections locales (communale et départementale) pour faire oublier que pendant cinq années il ne s'est rien passé. Ne soyez donc pas dupes !

Bilan des « gros investissements » sur la commune depuis 2008 :

- Réhabilitation de la Grange aux Dîmes en Bibliothèque : **financement CCVI**
 - Réalisation de la salle multisport : **financement CCVI + part communale.**
- (A coup sûr, un investissement qui n'aurait pas vu le jour sans la CCVI)

Sur le plan fiscal, il est vrai que les taux d'imposition n'ont pas évolué sur la commune et heureusement d'ailleurs lorsqu'on mesure le niveau des investissements ! Par contre si on étudie l'évolution des taux d'imposition associés à la CCVI dont Monsieur Michaud est un des vice-présidents, on obtient les variations suivantes :

Les années post électorales (n+1 et n+2) restent douloureuses pour les contribuables et ceci est aussi le résultat de la politique de Monsieur Michaud et de ses colistiers à la CCVI.

La stratégie est là aussi bien rodée. Se donner une image d'élu local gestionnaire et responsable en n'augmentant pas la part communale

des impôts et viser ainsi une réélection. Mais par contre, dès que possible, augmenter leur part communautaire pour ensuite faire financer des équipements par ces structures sur la commune. C'est notamment le cas pour la grange aux dîmes et la salle multisport, seuls investissements structurants de ses mandats.

ANNEE	% de variation des taux d'imposition
2011 (création de la part CCVI)	+ 8,85%
2012	0
2013	0
2014 (Année élections municipales et communautaires)	0
2015	+ 1,47%
2016	+ 7,13%

L'année 2017 a été marquée par la fusion de la CCVI et de la CCPAR pour créer la CC Touraine Vallée de l'Indre, ce qui aurait dû conduire à des économies d'échelle si les représentants à cette instance en avaient eu la volonté politique. Mais encore une fois ce ne fut pas le choix de notre majorité municipale. Elle a, au contraire, fait voter par le conseil municipal un nombre de représentants suffisamment important pour que chaque maire puisse retrouver un siège de vice-président afin de ménager les égos de chacun. La minorité municipale avait proposé que le nombre d'élus soit réduit pour dégager des économies de fonctionnement. N'ayant, encore une fois pas été entendue, elle s'est résignée à voter contre.

Sur le plan local aussi des économies sont sans doute possibles. Pourquoi ne pas envisager des économies d'échelle en proposant le rapprochement des communes de Veigné et Montbazou ? En effet :

- les territoires des communes de Veigné et Montbazou sont imbriqués l'un dans l'autre,
- les associations vindiniennes et montbazonnaises regroupent de nombreux habitants de chaque commune,
- les communes de Veigné et Montbazou subventionnent parfois les mêmes associations
- le collège de Montbazou regroupe notamment les enfants de Montbazou et de Veigné,
- l'assainissement des eaux usées est commun aux deux communes.

Pourquoi ne pas entamer une réflexion approfondie et tenter d'associer nos forces en fusionnant nos deux territoires ? Là encore, voilà une perspective qui demanderait du travail ...

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Faites-nous parvenir un chèque de 15 Euros libellé à l'ordre de **Veigné pour tous**.

N'oubliez pas de nous indiquer votre adresse mail. Envoyez le tout à :

Veigné pour tous - 7 rue du Bellay -37250 Veigné



Mail : veignepourtous@gmail.com

Site : veignepourtous.jimdo.fr